



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du vendredi 9 juin 2023

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures trente-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2023</p>	<p>Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>Excusé-es : KOCIOU Guillaume, excusé donne pouvoir à BONIN Robert, MAILLARD Valérie, excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc</p> <p>Secrétaire de séance : DELIANCE Jean-Luc</p>
<p>Objet : Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier / Consultation des communes et EPCI concernés par les enjeux environnementaux du projet</p>	

Dans le cadre du projet « Vouglans-Saut-Mortier », l'entreprise EDF a déposé le 30 novembre 2022 une demande d'avenant à la concession hydroélectrique de Saut-Mortier pour l'implantation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier. Cette demande s'accompagne :

- d'une demande de déclaration d'utilité publique pour ce projet afin de permettre les acquisitions foncières nécessaires aux accès et à la base de vie ;
- d'une demande de déclaration de cessibilité ;
- d'un dossier de modification du règlement d'eau pour la concession de Saut-Mortier ;
- d'un dossier de modification du règlement d'eau pour la concession d'Allement, venant améliorer la gestion des débits de la vallée de l'Ain en faveur des milieux aquatiques.

D'autres demandes d'autorisation qui seront déposées ultérieurement pour ce projet nécessitent l'établissement d'une étude d'impact au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement, et la tenue d'une enquête publique au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement.

Par courrier du 9 mars 2023 monsieur le Préfet du Jura sollicite, en amont de l'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités, et de leurs groupements, intéressés par le projet.

DELIBERATION N° 2023-022

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 039-213901028-20230609-2023_022-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Ne **S'OPPOSE** pas au projet « Vouglans-Saut-Mortier » déposé par l'entreprise EDF ;
- **EMET** une réserve quant au maintien de la qualité de l'eau pompée en bordure de la rivière d'Ain et qui alimente la commune de Chancia.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Robert BONIN

